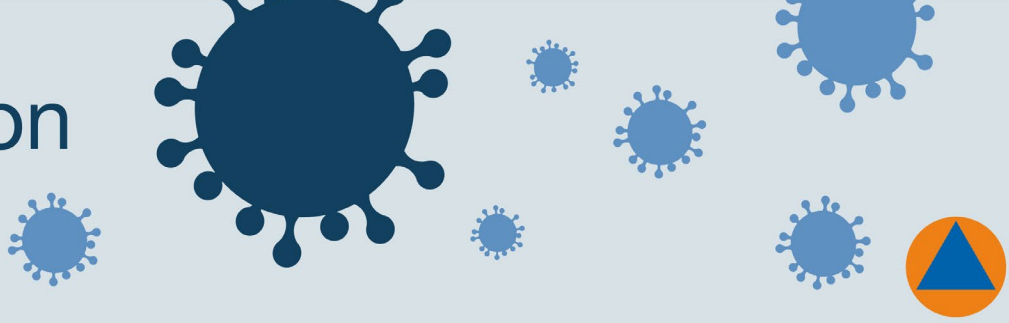


Communication COVID-19



DESTINATAIRES : À tous les travailleurs œuvrant en URFI, unités de psychiatrie, campus centre jeunesse et RAC DI-TSA et DP

DATE : Le 19 juin 2020

OBJET : Dépistage massif des travailleurs phase 2

Le CISSS de Chaudière-Appalaches a amorcé, depuis le 24 mai dernier, une première phase de dépistage de la COVID-19 auprès des travailleurs en CHSLD. Dès aujourd'hui, une seconde phase de dépistage débutera pour les travailleurs des URFI, des unités de psychiatrie, du campus centre jeunesse et des RAC DI-TSA et DP.

À qui s'adresse le dépistage? Tout le personnel actif dans les milieux visés par la phase 2, de tous les titres d'emploi confondus (personnel de soins, d'entretien, des services alimentaires, professionnels, de l'administration, médecins, stagiaires et résidents), est invité à se faire dépister. Ce test est volontaire et gratuit.

Pourquoi me faire dépister? Pour assurer la santé et la sécurité de nos résidents, de nos collègues et de nos proches ainsi que pour dresser un bilan significatif de la présence de COVID-19 dans nos milieux de soins.

Quels sont les critères d'admissibilité à l'offre de dépistage de la COVID-19 le travailleur doit :

- Avoir fourni une prestation de travail au cours des sept derniers jours;
- Ne présenter aucun symptôme s'apparentant à la COVID-19;
- Ne pas être actuellement soumis à une consigne d'isolement (cas confirmé ou contact étroit d'un cas);
- Ne pas avoir obtenu un résultat positif à la COVID-19 dans les 10 derniers jours;
- Ne pas présenter l'une des conditions médicales suivantes :
 - Obstruction des voies nasales;
 - Saignement de nez actif;
 - Chirurgie récente de la bouche ou du nez;
 - Laryngospasme (stridor).

Comment prendre un rendez-vous? Nous vous invitons à prendre rendez-vous en vous rendant sur le site : <https://clients3.clicsante.ca/9001/TAKE-APPT>

- Si vous obtenez un message d'erreur, il est possible que ce soit en raison du navigateur utilisé, copiez alors l'adresse ci-dessus et collez-la dans la barre d'outils du moteur de recherche Google;
- **Assurez-vous d'avoir en main votre carte d'assurance maladie;**
- Suivez les instructions. Sélectionnez la date, votre site et la plage de rendez-vous souhaitée;

Attention : vous ne pouvez pas vous faire dépister dans un autre site que dans celui dans lequel vous travaillez;

- Dans la section des renseignements personnels, **inscrivez votre numéro d'employé dans la zone « Commentaires »**.

Si vous avez besoin d'assistance pour la prise de rendez-vous en ligne, référez-vous à l'agente administrative de votre site qui pourra vous accompagner.

Du dépistage autonome aura lieu dans les autres milieux non mentionnés dans le calendrier ci-dessous.

Calendrier de dépistage

Semaine du 22 juin		
Dates	Heures	Lieux
Mardi 22 juin	6 h 30 à 17 h 40	Psychiatrie HDL, salle Roger-Parent
Mercredi 23 juin	6 h 30 à 17 h 40	Psychiatrie HDL, salle Roger-Parent
Jeudi 25 juin	6 h 30 à 17 h 40	Hôpital de Saint-Georges, salle visio (local 2405)
Vendredi 26 juin	8 h 30 à 15 h 50	Hôpital de Saint-Georges, salle visio (local 2405)
Semaine du 29 juin		
Dates	Heures	Lieux
Mardi 30 juin	6 h 30 à 16 h	Centre jeunesse, gymnase

Présence de l'équipe prévention de la santé et de la sécurité au travail (PSST)

L'équipe PSST s'est jointe aux équipes déployées de dépistage massif. Des membres de la PSST présents sur les lieux effectueront de la sensibilisation sur la prévention des accidents du travail, soit le port des équipements de protection personnelle (EPI), mais également répondre aux questions relatives à la santé et à la sécurité au travail.

Contenu et diffusion approuvés par : Daniel Paré